



Sixième Commission

Point 81 de l'ordre du jour : Status of the Protocols Additional to the Geneva Conventions of 1949 and relating to the protection of victims of armed conflicts

4-5 novembre 2024

Mme Daphné Le Son

Représentante Permanente Adjointe

Mission de Monaco auprès de l'ONU

Monsieur le Président,

Les Conventions de Genève, dont nous célébrons cette année le 75^{ème} anniversaire, et leurs Protocoles additionnels, sont le reflet de notre humanité commune. Les obligations juridiques qui en découlent sont également des obligations d'ordre moral, qui soulignent qu'il y a des limites à la guerre.

Monaco est Partie aux 4 conventions de Genève et aux 3 Protocoles additionnels. Nous sommes profondément attachés aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance du droit humanitaire, qui a pour objectif de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et, par là même, de faciliter le retour à une paix durable.

Les Conventions de Genève sont universelles : les obligations qu'elle créent sont impératives pour tous les Etats Parties, même en l'absence de réciprocité. Aussi, nulle Partie ne saurait se soustraire à cette obligation sans violer elle-même ce droit.

Il y a environ deux mois, les Etats membres se sont à nouveau collectivement engagés, dans le Pacte pour l'avenir, à protéger tous les civils en cas de conflits armés, en prenant des mesures concrètes et pratiques. Ma délégation s'en félicite.

Parmi les populations civiles qui ne participent pas aux hostilités et qui doivent être protégées, certains groupes sont particulièrement vulnérables : nous pensons ici à l'impact disproportionné des violences faites aux femmes, aux enfants, ou encore aux personnes avec un handicap. Nous pensons également aux journalistes qui font face à une recrudescence des atteintes à leur sécurité et dont le nombre de tués dans l'exercice de leurs fonctions est alarmant. Enfin, nous pensons aux travailleurs humanitaires qui sont cibles d'attaques odieuses.

.../...



A l'occasion de la journée mondiale de l'aide humanitaire le 19 août dernier, mon Gouvernement rappelait, aux côtés de 17 pays, sa profonde préoccupation face aux actes de violence, aux menaces, aux intimidations, à la désinformation et aux enlèvements dont sont victimes les travailleurs humanitaires dans le monde entier.

Le nombre de travailleurs humanitaires tués en 2023, qui correspond à une augmentation de 137% par rapport à 2022, est un record inadmissible, alors que des millions de personnes sont tributaires de l'aide humanitaire.

Dans sa résolution 2730 du 24 mai dernier, co-parrainée par mon pays, le Conseil de Sécurité soulignait que toutes les Parties à un conflit armé ont l'obligation d'assurer la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Les Etats doivent également autoriser et faciliter, dans le respect des dispositions pertinentes du droit international humanitaire, l'accès humanitaire total, sûr, rapide et sans entrave à tous les civils qui en ont besoin.

Or, nous le savons, le défi principal du droit international humanitaire est bien le respect de son application.

Force est de constater qu'en dépit de toute la pertinence des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels, les civils sont exécutés, torturés, violés, affamés... Les infrastructures essentielles, telles que les réseaux énergétiques et d'assainissement, l'approvisionnement en nourriture et en eau, sont endommagées, ce qui perturbe la fourniture de services essentiels tels que les soins de santé. Les biens à caractère civils, tels que les écoles et les hôpitaux, sont pris pour cibles.

Or, c'est bien une protection totale des civils qu'il faut assurer.

En effet, alors que les progrès et développements technologiques, décuplés par l'intelligence artificielle, peuvent être de puissants moteurs de développement durable, ils sont également une source d'inquiétudes et de dangers en cas de conflits armés, et augmentent la vulnérabilité des populations civiles.

A cela s'ajoute également les difficultés soulevées par la mésinformation et la désinformation, tout comme les discours de haine, qui sont autant de difficultés présentant des risques pour les populations civiles et pour l'application effective du droit humanitaire.

.../...



Monsieur le Président,

Pour que la mise en œuvre du droit humanitaire soit respectée, ce droit doit être connu.

Afin de contribuer à sa diffusion, le Gouvernement Princier a reconduit cette année le partenariat qu'il a initié en 2020 avec l'Institut de droit international humanitaire de Sanremo afin de soutenir les activités de formation juridique qu'il organise, en facilitant la participation des représentants des pays en développement.

Par ailleurs, le partenariat de Monaco avec la Fédération Handicap International va être renouvelé pour la période 2025-2027. Face au constat selon lequel, dans ces zones, 90% des victimes d'armes explosives sont des civils, la Principauté avait, dès 2018, soutenu la campagne de cette Fédération contre les armes explosives dans les zones peuplées, avant de signer, dès 2022, la « Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées ». Le partenariat ainsi renouvelé a pour objectif de soutenir les efforts de mobilisation en vue d'augmenter les signataires de cette Déclaration.

Monsieur le Président,

Guidé par le principe du droit international humanitaire (DIH) et ses engagements internationaux, Monaco participe aux efforts de solidarité internationale et continue à renforcer les moyens mis en œuvre pour répondre aux crises humanitaires et aux besoins des populations les plus vulnérables.

Cette année, le Gouvernement Princier a reconduit le plan triennal de financement sur la période 2024-2026 avec le Comité international de la Croix-Rouge, dont la majeure partie des fonds sera utilisée en fonction des besoins guidés par l'urgence.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier soutient également l'OCHA en répondant aux appels destinés à financer le Fonds de secours et d'urgence, mais également l'UNICEF ou encore le PAM.

.../...



Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies

Permanent Mission of the Principality of Monaco to the United Nations

866 U.N. Plaza, Suite 520 | New York, NY 10017 | Tel : (212) 832-0721

Je souhaite conclure mes propos en renouvelant le soutien de Monaco à l'UNRWA, partenaire du Gouvernement Princier depuis 15 ans dans le cadre des actions que cette Agence mène au Liban dans le domaine de la santé. Cet Office, qui fournit une aide humanitaire à des millions de personnes dans le besoin, n'a pas d'alternative. Nous ne pouvons pas accepter au 21eme siècle que des civils pris dans un conflit soient privés d'accès aux services de base.

Je vous remercie.